

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE LE RECTORAT ET LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES du mercredi 20 mai 2020



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Présents pour le Rectorat : SG, DRH, SG adjoint

Présents pour les organisations syndicales (+ la secrétaire du CHSCTA) : AD-CFE-CGC, CFTC, CGTR, FO, FSU, SAIPER, SGEN-CFDT, SNALC, SNPTES, SPELC, SUD, UNSA

Le SG explique qu'aujourd'hui il n'a pas d'annonces particulières à faire mais qu'au contraire, il attend nos retours sur la reprise. La réunion se déroule, donc, par un tour de table des représentants syndicaux qui formulent un certain nombre de questions. Ce compte-rendu résume les réponses obtenues.

Préparation de la reprise

Des réunions préparatoires ont eu lieu dans les établissements les 14 et 15 mai y compris dans les écoles qui n'ouvraient pas et même dans certains lycées.

Le SG rappelle que rien ne devait avoir lieu pendant les vacances et que les réunions prévues, quand il en a été informé, ont normalement été annulées.

Dans les lycées, la montée en charge des activités se fait progressivement, pas de pré-rentrée obligatoire, chaque établissement gère son organisation.

A l'exception des personnels relevant du distanciel, le retour sur site redevient la norme statutaire. Pour autant, dans les structures qui n'ouvrent pas à l'accueil des élèves, le mode est mixte : les cours se poursuivent en distanciel mais des réunions en présentiel peuvent être programmées.

Les Plans de Reprise d'Activité ont été présentés en CA des collèges et CE des écoles, seuls 5 ou 6 collèges n'ont pas atteint le quorum requis et devront être réunis à nouveau.

Concernant l'organisation de l'enseignement de l'EPS, de nouvelles directives nationales doivent arriver ; à ce jour, c'est en attente.

Bilan des 18 et 19 mai

Une reprise avec 8000 élèves dans toute l'académie. Pas d'incidents notables mais le constat est accueilli avec prudence. Il y a eu 14 signalements de problèmes sur la boîte mail dédiée - signalement.risquesanitaire@ac-reunion.fr (3 en collège, 11 en école/ 5 écoles de St Denis, 4 de la Possession, 1 à St Leu et 1 à Salazie), notamment des problèmes de masques non livrés et des problèmes de nettoyage-désinfection pas réalisés. La moitié des situations est déjà réglée et l'autre en cours de traitement par le service 3ST. La doctrine reste la même : s'il y a des difficultés sur les conditions sanitaires, on ferme.

Protocole sanitaire

- Masques :

950 000 masques ont été livrés, mardi 19, à l'académie pour équiper les personnels relevant de l'Éducation Nationale. Concernant ceux fournis aux élèves et réutilisables, des recommandations seront faites aux familles pour s'assurer qu'ils seront régulièrement lavés.

- Nettoyage des locaux :

Problème du respect du protocole sanitaire concernant les produits à utiliser ; il y a parfois méconnaissance ou incompréhension de la norme imposée par le protocole sanitaire

national. En outre, tous les personnels territoriaux en charge de ce nettoyage n'ont pas reçu la formation adéquate, voire les consignes détaillées d'utilisation (le signalement a été fait en fin de séance à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail).

- Visières :

La mise à disposition de visières est prévue dans certains établissements mais le port du masque reste la règle, les visières ne peuvent donc les remplacer. De plus, les visières n'étant pas prévues dans le protocole, la qualité n'est pas garantie puisqu'elles ne répondent pas à une norme sanitaire. Dans tous les cas de figure, le principe est inchangé : le protocole sanitaire national est la seule référence.

- Stocks de produits :

Certains établissements ou écoles font remonter des inquiétudes sur les stocks et la disponibilité des produits et certaines directions le problème de son financement. Le SG déclare qu'en situation d'urgence il faut faire face et donc, si besoin, un établissement peut puiser dans ses fonds de réserve.

- Aménagement des écoles :

Les personnels enseignants ont été appelés à mettre eux même en place l'aménagement des salles, les balisages... Le SG rappelle que ce n'est pas dans leurs missions et qu'ils peuvent refuser, pour autant, dans les écoles, l'aménagement des tables pour accueillir les élèves est souvent faites par les enseignants.

Situation des personnels

- AED :

Ils n'ont pas à « récupérer » les heures non effectuées pendant le confinement puisque leur temps de travail est hebdomadaire, pas annualisé.

- AESH :

Ceux-ci peuvent refuser de venir dans l'établissement si l'enfant dont ils/elles ont la charge n'est pas présent. S'ils/elles effectuent des missions hors fiche de poste, cela ne peut être que sur la base du volontariat.

La pression mise sur ces personnels précaires est dénoncée par les organisations syndicales qui s'interrogent sur la notion de « volontariat » quand un personnel est menacé de non-renouvellement de contrat.

- Personnels administratifs :

L'ordonnance du 15 avril est incontournable. Pour les personnels en ASA, 2x5 jours de RTT peuvent être retenus pour 2 périodes (du 15-03 au 15-04 et du 15-04 au 31-05).

Concernant les entretiens professionnels, ils sont maintenus mais prioritairement organisés pour les personnels qui doivent muter. Par contre, il n'y a pas d'obligation de poser des congés.

- Enseignants :

Des chefs d'établissements ont demandé des justificatifs d'absence pour des réunions en distanciel ou en présentiel. (NDLR : Cela ne peut être demandé que pour les réunions obligatoires)

- Personnels encore hors département :

Le SG explique que pour ces personnels l'éventualité de la suppression de l'indexation, est reportée à une date ultérieure pour laisser le temps de regarder chaque situation individuellement.

Organisation pédagogique

- Cumul distanciel/présentiel :

Le SG rappelle que ce cumul ne peut se faire que dans le respect des Obligations Réglementaires de Service, que cela ne doit pas représenter une surcharge de travail pour

les enseignants et de ce fait doit être organisé avec bienveillance par les chefs d'établissement en liaison avec les équipes pédagogiques.

- Pressions de la hiérarchie :

La confiance doit régner et les équipes pédagogiques doivent pouvoir fonctionner en toute tranquillité. Les organisations syndicales dénoncent de nombreuses pressions, demandes fermes de fournir des tableaux, des comptes-rendus qui s'ajoutent à la charge déjà élevée de travail des enseignants. Le SG rappelle que la bienveillance doit être de mise...

- MAILEVA :

La procédure reste opérationnelle pour les élèves en distanciel sans moyen numérique.

- ASSR :

Elle ne sera pas organisée, une réflexion est en cours sur ce point.

- Contenus d'enseignement :

Le SG rappelle l'obligation de respect de la liberté pédagogique des enseignants notamment en matière de bilan des acquis des élèves et d'organisation des contenus.

- GRETA :

Les formations GRETA peuvent se poursuivre tant que les règles sont respectées.

Autres points

- Inscription des élèves pour la rentrée prochaine (collèges et lycées) :

Elles feront l'objet de consignes spécifiques, la possibilité étant ouverte de faire des inscriptions en ligne.

- Conseils de classe :

Les conseils de classe d'examen devront fixer les notes d'examen : ils seront donc amenés à avoir des durées supérieures à celles habituelles. C'est pourquoi ils pourront se tenir sur les horaires habituels de cours afin de ne pas surcharger le temps de travail en soirée.

- CAPA :

Elles auront toutes lieu en visio-conférence, à l'exception d'une procédure disciplinaire prévue. Le calendrier est presque prêt et devrait donc être transmis rapidement.

- Services du rectorat :

Ils fonctionnent sur la base d'une présence limitée des personnels (actuellement 150 personnes environ sur 500) pour respecter les précautions sanitaires. Le télétravail reste la norme souhaitée par le Secrétaire Général. Ceci explique les difficultés à joindre les services.

Pour les questions relevant du ministère, il est nécessaire de consulter la FAQ ministérielle régulièrement mise à jour.